

INFO COLLECTES 2019



IMPORTANT : veuillez placer les contenants en bordure de rue, sans obstruer les voies piétonnes, cyclables et routières, entre 19 h la veille et 7h le jour de la collecte.



Déchets domestiques

Toutes matières autres que celles recyclables, organiques, compostables, les résidus verts ou les résidus de construction, de rénovation, de démolition et des encombrants sont acceptées.



Résidus alimentaires

Matières acceptées :
Aliments crus, cuits ou avariés | Poissons et arêtes, oeufs et coquilles, viande et os, pelures | café et filtres, thé et sachets | emballages de nourriture en carton souillé | résidus de papier et de carton souillés | vaisselle de carton, nappes de papier, serviettes de table | mouchoirs, essuie-tout non souillés de produits chimiques | nourriture d'animaux



Matières recyclables

Matières acceptées :
Papier | carton | verre | métal | plastique (excepté le type 6)



Collecte des encombrants et des CRD*

Tous les premiers mercredis du mois pour tous les secteurs

Matières acceptées :
Armoire | bibliothèque | bureau | chaise | chauffe-eau | classeur | commode | électroménager | table | agrégat (asphalte, brique, mortier, pierre concassée) | bardeau d'asphalte | bois | câblage électrique | céramique | gypse | matériau de revêtement | mélamine | métal ferreux et non ferreux

⊘ Matières refusées :

Appareils de climatisation ou de réfrigération | bran de scie, batteries d'automobile et autres résidus domestiques dangereux | branches, souches et troncs d'arbre | matelas, meubles rembourrés (fauteuils, sofas, etc.) ainsi que les tapis | téléviseurs et produits électroniques (articles issus des technologies de l'information et de la communication [TIC]) | sacs et toiles en plastique

Note : si vous voulez vous départir d'un appareil de climatisation, de congélation ou de réfrigération contenant des CFC (chlorofluorocarbène), veuillez composer le 311. Il sera ramassé le mercredi suivant l'appel.

*CRD : résidus de construction, de rénovation et de démolition d'une quantité maximale de 4 m³



Collecte des sapins de Noël

Les mercredis 9 et 16 janvier 2019
Les mercredis 8 et 15 janvier 2020

Le sapin doit être placé à l'horizontal, dépouillé de ses ornements, être ni attaché, ni ficelé, ni placé dans un sac de plastique ou autre.



Résidus verts

** Les mercredis 1, 15 et 29 mai, 12 et 26 juin, 10 et 24 juillet, 7 et 21 août, 4 et 18 septembre, 2, 16 et 30 octobre, 6 et 20 novembre pour tous les secteurs

Matières acceptées :

Branches de moins de 5 cm de diamètre et d'un mètre de long (attachées en ballot) | résidus de déchaumage du terrain (enlèvement des mauvaises herbes) | résidus de jardinage et d'autres travaux d'entretien paysager (fleurs, feuilles, plantes, etc.) | résidus de potager et d'arbres fruitiers | restes de gazon (bien que la pratique de l'herbicyclage soit encouragée)

Contenants acceptés :

Contenants rigides réutilisables munis de poignées et sans couvercle, d'une contenance similaire aux poubelles utilisées pour les déchets domestiques | boîtes de carton (bien que certaines s'endommagent facilement sous la pluie) | sacs de papier spécialement fabriqués à cet usage et que l'on trouve dans plusieurs commerces | sacs de plastique transparent (notez que les sacs en plastique noir, vert ou orange sont refusés)

Veuillez noter que les résidus verts déposés après le 20 novembre seront ramassés lors des collectes des déchets domestiques.



Collecte itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD)

Les samedis 8 juin et 28 septembre, de 9 h à 17 h, à la mairie d'arrondissement (7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine)

Matières acceptées :

Adhésif, goudron, époxy, décapant | aérosol | ampoule fluocompacte et tube fluorescent intacts | batterie d'automobile (acide et plomb) | pile | bouteille de propane | huile à moteur, contenant vide et filtre | mercure | peinture (latex, alkyde, émail), antirouille, apprêt, huile de lin, laque, peinture aluminium, préservatif pour le bois, scellant acrylique, teinture, vernis | pesticide et engrais | produit chimique pour piscine | produit d'entretien, produit nettoyant, dégraissant, débouche-conduit | térébenthine, huile végétale, varsol, essence, carburant, diluant, alcool, shellac

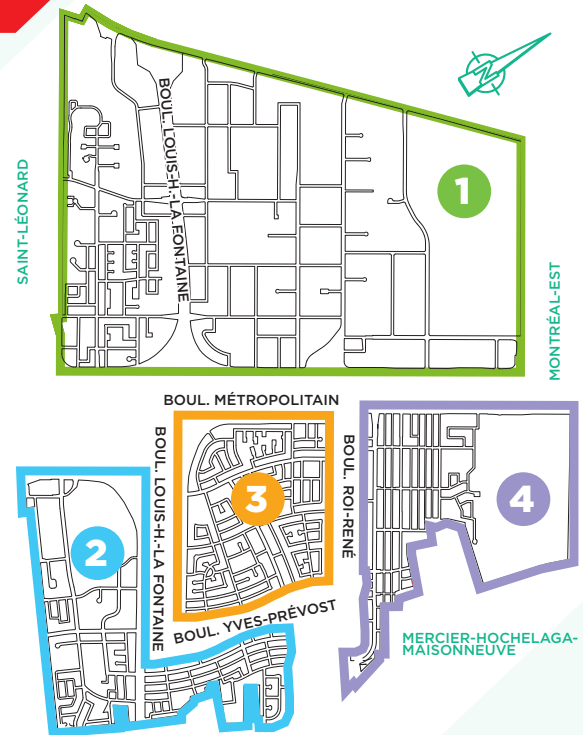
⊘ Matières refusées :

Amiante | arme à feu et munition | bouteille de gaz comprimé autre que le propane (mousse isolante, gaz de soudure, hélium, oxygène, etc.) | déchet biomédical | déchet radioactif | produit inconnu | avertisseur de fumée | feu d'artifice ou de bengale | médicament | produit contenant des BPC ou des explosifs | produit électronique (article issu des technologies de l'information et de la communication) | seringues



À NOTER

Pour les résidences de neuf logements et plus, ainsi que les institutions, commerces et industries, et pour connaître les informations concernant la collecte des branches, veuillez communiquer avec le 311.



LES SECTEURS

	1	2	3	4
LUN.				
MAR.				
MER.				
JEU.				
VEN.				

* Secteur 4: la collecte des déchets domestiques se poursuit jusqu'au 30 avril 2019. À compter du 7 mai 2019, elle sera remplacée par la collecte des résidus alimentaires.